

Congrès National - La Londe Les Maures, Les 16, 17 et 18 Mai 2017

« 30 ans d'Histoire, de lutte, d'Amitié
et la même détermination dans l'action »

MOTIONS

Politique Pénitentiaire

Statuts, Traitements et Indemnités

Conditions de travail

Santé, Sécurité, prévention des risques et qualité de vie au travail

Action Sociale



MOTIONS

Politique Pénitentiaire	3
Statuts, Traitements et Indemnités	6
Conditions de travail.....	10
Santé, Sécurité, prévention des risques et qualité de vie au travail.....	12
Action Sociale.....	14

MOTION

Politique Pénitentiaire

L'**UFAP UNSa Justice** réclame le réexamen de la loi Pénitentiaire (24 novembre 2009), avec d'ores et déjà l'abrogation des articles 29 et 57 relatifs pour l'un, à la consultation des détenus (droit d'expression collectif) et pour l'autre, à l'interdiction d'effectuer des fouilles systématiques (ex. : parloirs), ainsi que la révision de l'article 31 relatif à l'indigence. L'**UFAP UNSa Justice** dénonce le libéralisme carcéral qui met en danger permanent les Personnels pénitentiaires et l'institution.

L'**UFAP UNSa Justice** exige que l'évolution de cette institution régaliennne réponde enfin aux difficultés des Personnels et cesse d'obéir uniquement à une logique comptable de régulation de flux des PPSMJ, en totale opposition avec nos deux principales missions, que sont la garde et la réinsertion.

L'**UFAP UNSa Justice** s'insurge contre la surpopulation pénale et revendique comme principe fondamental l'encellulement individuel.

L'**UFAP UNSa Justice** condamne les gouvernants, les pouvoirs publics, et réaffirme que l'administration pénitentiaire doit être dotée des moyens nécessaires pour mener une politique ambitieuse et réaliste, tout en ayant conscience que celle-ci doit s'accompagner de moyens matériels, financiers et surtout humains...

L'**UFAP UNSa Justice** estime que des réflexions avec les premiers acteurs du terrain doivent être engagées avant toute mise en application, afin d'anticiper les éventuelles difficultés qui pourraient en découler. Pour l'**UFAP UNSa Justice**, cela se formalise par l'obligation de « DROIT », de consulter les partenaires sociaux avant toutes réformes et modifications des missions et tâches afférentes à l'ensemble des Personnels pénitentiaires.

L'**UFAP UNSa Justice** exige que la lutte contre la récidive soit affirmée comme une mission principale de tous les services de l'administration pénitentiaire.

Aussi, l'**UFAP UNSa Justice** insiste sur la nécessité de poursuivre la réflexion visant à redéfinir les métiers des personnels afin de les replacer au cœur du dispositif. Cette redéfinition ne doit pas se faire au profit de la rationalisation des effectifs et doit être conduite par un véritable dialogue social.

Tous les moyens doivent être mis à disposition afin de repositionner les agents comme des ACTEURS INCONTOURNABLES (Participation aux CAP et CPU notamment) et lutter contre leur isolement physique en instaurant le travail en équipes des personnels de surveillance en détention, qui semble être l'une des garanties tendant au rétablissement de leur AUTORITÉ et leur SECURITE.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la création d'établissements dont les capacités d'hébergement et le profil des personnes incarcérées répondent au bon exercice des missions dévolues aux personnels pénitentiaires.

Dans le même esprit, l'**UFAP UNSa Justice** exige que ces conditions soient adaptées aux établissements actuels par la réduction le cas échéant de leur capacité d'accueil, ainsi que la réaffectation des détenus profilés suite à leur évaluation.

Cela permettra une amélioration des conditions de travail des personnels en métropole et en outre-mer, en même temps que l'amélioration des conditions de détention.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la création d'une seconde structure de l'ENAP pour accueillir dignement les élèves et les agents en formation continue.

L'**UFAP UNSa Justice** nécessaire le développement des stands de tir, des dojos, etc. pour la formation des Personnels en fonction de la cartographie des établissements.

L'**UFAP UNSa Justice** exige le retour à la gratuité complète de la scolarité des élèves en formation initiale et continue.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la création au sein du ministère de la Justice d'une véritable direction de l'insertion et la probation accompagnée d'un vaste programme immobilier pour des services d'insertion et de probation sûrs, modernes et rénovés.

L'**UFAP UNSa Justice** condamne la gestion mixte et s'oppose à une privatisation à outrance des services et emplois publics au détriment des Personnels de tous corps et grades (PA, PT,

PS, PIP), s'oppose au recrutement d'emplois précaires et exige la création d'emplois statutaires pour y pallier.

Pour ce faire, l'**UFAP UNSa Justice** exige un plan national de résorption des emplois précaires en pérennisant ces derniers par des emplois statutaires.

L'**UFAP UNSa Justice** dénonce la modification des structures ainsi que la mutualisation des services directionnels, telle que la mise en place des plates-formes administratives et dénonce une formation inadaptée à leurs logiciels d'exploitation (h@rmonie, Chorus, Genesis...).

Les alternatives à l'incarcération, (type PSE, PSEM, etc.) doivent également s'accompagner d'une prise en charge financière, matériel, humaine adaptée.

Au vu de la banalisation et de la multiplication des événements dramatiques, l'**UFAP UNSa Justice** exige avec insistance l'application concrète du Rapport CHAUVET, la mise en œuvre du plan de sécurisation de juin 2013 de la circulaire relative à la sécurisation des SPIP du 8 août 2013, ainsi que du plan de sécurisation mai 2016, avec entre autre la sécurisation des SPIP en matière d'accueil du public par le biais d'affectations de personnels de surveillance.

L'ordre et la discipline dans les détentions doivent être la règle établie, l'autorité des Personnels doit être soutenue par les poursuites systématiques tant au plan pénal qu'au plan disciplinaire de toute personne enfreignant les codes et les règlements. A ce titre, l'**UFAP UNSa Justice** exige de la part de l'administration, une prise en charge et un accompagnement sans faille des personnels victimes de ces situations.

L'**UFAP UNSa Justice** condamne la réduction des quanta de peine des sanctions disciplinaires et dénonce le rapprochement opéré entre le régime de détention lié du quartier disciplinaire et celui d'une détention classique.

L'**UFAP UNSa Justice** exige le retour aux quanta de peine existants en cas d'agression physique sur le personnel pénitentiaire avant la Loi du 24 novembre 2009. Au regard du nombre croissant d'agressions sur les agents pénitentiaires, l'**UFAP UNSa Justice** exige l'augmentation des capacités d'accueil dans les quartiers disciplinaires et d'isolement.

Tout en privilégiant l'exécution de la sanction disciplinaire sur site, l'**UFAP UNSa Justice** s'oppose à la levée de la sanction en cas de transfert ainsi qu'une traçabilité des violences commises sur les Personnels tout au long de l'exécution de la peine.

L'**UFAP UNSa Justice** exige la préservation de l'anonymat des agents à tous les stades des procédures disciplinaires et pénales.

L'**UFAP UNSa Justice** dénonce et condamne le contournement de l'exécution de la sanction disciplinaire opéré par une incompatibilité médicale avec la cellule de punition et exige que cette incompatibilité ne soit que temporaire et motivée.

L'**UFAP UNSa Justice** exige une politique de transfèrement cohérente afin que les agressions sur les Personnels ne soient



plus le moyen de satisfaire les exigences d'affectation de la personne détenue.

L'**UFAP UNSa Justice** refuse que le maintien des liens familiaux soit pris en compte, lors du transfert par Mesure d'Ordre et de Sécurité (MOS) de l'auteur de ces violences.

L'**UFAP UNSa Justice** s'oppose à la mutualisation des moyens, ou à toute autre forme de démantèlement du service public pénitentiaire.

L'**UFAP UNSa Justice** exige la mise en place et le respect de protocoles entre l'administration pénitentiaire et le corps médical pour les interventions dans les établissements afin de marginaliser les extractions médicales.

L'**UFAP UNSa Justice** se félicite de la création d'un véritable bureau du renseignement pénitentiaire. Pour autant, elle exige des moyens humains, matériels, législatifs et réglementaires en termes de structure réseau établis aux niveaux local, régional et national.

L'**UFAP UNSa Justice** exige que les budgets alloués à la lutte contre le terrorisme soient utilisés à bon escient et examinés en comité technique.

L'**UFAP UNSa Justice** exige la création d'ERIS, équipes Cyno, EJ, UHSI, UHSA, EPM en Outre-Mer.

L'**UFAP UNSa Justice** exige l'abandon immédiat du dispositif du « codétenu de soutien » et condamne l'imposition de tout type de régime de détention dont l'objectif est de réduire les effectifs de personnels et de libéraliser les détentions.

L'**UFAP UNSa Justice** exige la pure et stricte application des protocoles signés entre l'administration et les partenaires sociaux.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique des moyens humains et matériels dans le cadre du transfert des nouvelles missions du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice.

L'**UFAP UNSa Justice** dénonce le manque d'entretien et de modernisation de l'ensemble du parc pénitentiaire. Elle exige le respect des cahiers des charges contractés dans le cadre des partenariats publics privés.

L'**UFAP UNSa Justice** exige une politique de formation digne de ce nom et notamment pour lutter contre la radicalisation et pour la gestion des détenus radicalisés. Cette formation devra être dispensée à tous les personnels de tout corps et grades quelle que soit leur affectation.

L'**UFAP UNSa Justice** exige que l'ENAP soit un service déconcentré à compétence nationale.

MOTION

Statuts, Traitements et Indemnités

L'ordonnance de 1958 relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire a placé les personnels dans un contexte particulier.

Ce cadre spécifique n'a pas subi d'évolution et n'est plus adapté à la société moderne, démocratique et républicaine de notre pays.

L'**UFAP UNSa Justice** réaffirme son attachement au statut de fonctionnaire d'État ainsi qu'aux missions régaliennes qui lui incombent.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique le droit à un délai incompressible de trois mois, sauf urgence, avant toutes décisions publiques, en particulier les décisions législatives et réglementaires ; imposant un délai, une négociation, une concertation incontournable avec les Organisations Syndicales représentatives.

Contre l'abrogation du statut spécial pour l'ensemble des Personnels pénitentiaires, l'**UFAP UNSa Justice** exige et revendique son toilettage sur les principes essentiels suivants :

- Le droit d'expression des personnels.
- Un préavis d'action en cas de conflit.
- L'harmonisation des critères de notation propres à chaque Corps et les voies de recours.
- L'examen systématique des recours en notation et évaluation par les CAP.
- Une protection statutaire (initiale) notamment lors d'une audition devant toute autorité pouvant instruire ou faire instruire une procédure à l'encontre d'un agent mis en cause face à la population pénale.

- De plus, dans le cadre du respect de la présomption d'innocence, l'**UFAP UNSa Justice** demande le maintien systématique des traitements et indemnités / primes du fonctionnaire jusqu'à son jugement et cela indépendamment de l'instruction judiciaire en cours.
- Un déplacement dans l'intérêt du service sur un établissement géographiquement proche, doit être proposé à l'agent comme alternative à la suspension administrative. A l'issue de la procédure, l'agent doit pouvoir bénéficier de la possibilité de réintégrer son établissement d'origine s'il le souhaite.
- L'**UFAP UNSa Justice** demande un cadre clair et précis pour la mise en place de ces mesures.
- L'application des garanties disciplinaires communes à l'ensemble des fonctionnaires de la Fonction Publique de l'État et notamment la nullité de la sanction en cas de vice de procédure et de réparation si reconnaissance d'absence de responsabilité ultérieure.
- Le passage systématique en conseil de discipline interrégional pour le CEA des sanctions du 1^{er} groupe, en s'opposant fermement à la déconcentration des autres groupes de sanctions disciplinaires.
- La modification des articles 94 et 95 du statut spécial afin d'obtenir un 2^{ème} RH, ainsi qu'une compensation des rappels sur RH, différencié entre les week-ends, jours fériés et la semaine.

Par ailleurs, l'**UFAP UNSa Justice** désapprouve l'assermentation et le code de déontologie pour les personnels pénitentiaires, en réaffirmant que ces derniers œuvrent au quotidien dans le respect de la dignité humaine en respectant l'éthique professionnelle.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique l'octroi de la 8^{ème} semaine de congés pour TOUS, avec des effectifs conformes aux besoins organisationnels, à défaut, une réelle revalorisation indemnitaire à hauteur d'une durée hebdomadaire devra compenser cette carence.

L'**UFAP UNSa Justice** exige l'application stricte et le respect des droits relatifs aux textes régissant les CET, ce dès le premier jour versé, avec une rémunération équivalente à une journée de travail et que celle-ci soit défiscalisée.

L'**UFAP UNSa Justice** réaffirme son opposition catégorique à toute application de l'article 10 du décret du 25 août 2000 relatif à l'ARTT. L'**UFAP UNSa Justice** exige que le temps travail supplémentaire effectué soit identifié, reconnu et compensé par le paiement des heures majorées ou par le droit à récupération (*crédit temps*).

L'**UFAP UNSa Justice** s'oppose au démantèlement du Service Public de la justice générant des délocalisations, fusions de services et diminution des effectifs par le biais de recrutement d'emplois précaires.

Toujours dans le domaine du respect, l'**UFAP UNSa Justice** exige un véritable dialogue social basé sur la concertation en garantissant l'application stricte des droits syndicaux, et à ce titre exige le retrait des notes DAP de juin et juillet 2016 relatives aux autorisations spéciales d'absence.

S'agissant des personnels de surveillance du corps de commandement, des corps des personnels administratifs, techniques, d'insertion et de probation, l'**UFAP UNSa Justice** demande la poursuite de négociations statutaires. Pour les personnels administratifs, techniques, et de surveillance du corps de commandement, l'**UFAP UNSa Justice** revendique la restructuration des corps concernés ainsi que la refonte des grilles indiciaires et exige le respect des protocoles de mai 2013 et relevés de conclusions paraphés avec les autorités de l'Etat. Par ailleurs, l'**UFAP UNSa Justice** revendique la reconnaissance de la spécialité informatique ouvrant droit aux primes afférentes pour les personnels techniques.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique une uniformisation qui tende à des échelons à 2 ans pour tous.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la révision des plages horaires donnant droit aux indemnités de déplacement et de repas pour les agents effectuant des missions.

L'**UFAP UNSa Justice** sait par expérience, que les contraintes induites par le travail en milieu pénitentiaire pénalisent les personnels dans leur vie familiale. C'est pourquoi, ces contraintes doivent engendrer de justes compensations, telles que :

- Le décloisonnement et le passage de la bonification du 1/5^{ème} en 1/4^{ème}, avec un calcul sur l'ensemble de la durée d'activité.
- Le bénéfice du cadre actif pour les personnels des filières PA, PT et PIP.
- La revalorisation du point d'indice pour tous les corps et grades proportionnelle au « gel » subit depuis plusieurs années.
- La réévaluation des primes et indemnités ainsi que leurs cumuls, et la création de primes spécifiques inhérentes à des contraintes particulières pour les personnels qui n'en bénéficient pas. Plus particulièrement, concernant l'Indemnité pour Charge Pénitentiaire, l'**UFAP UNSa Justice** revendique la réévaluation du taux de base à la hauteur d'un 13^{ème} mois et l'ouverture de négociations sur la répartition des postes éligibles à l'ICP majorée avec révision des critères et coefficients d'application.
- Le paiement sans délai, ni possibilité de report des heures supplémentaires effectuées ainsi que leurs majorations.

Plus largement, des congés de droit pour les événements familiaux (*garde d'enfants*), ainsi que l'octroi d'une journée de congé de droit pour le mariage d'un enfant et 3 jours de congés de droit pour le décès d'un membre de la famille proche (*grands-parents, frères, sœurs, enfants, belle-famille*).

Le socle des droits fondamentaux doit offrir aux Personnels une formation (*initiale et continue*) adaptée tout au long de la carrière. Quelle que soit l'origine géographique, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour permettre un accès à la formation continue à tous les corps et grades en adéquation avec l'évolution des métiers. L'**UFAP UNSa Justice** demande la révision de la note relative à la rémunération et le défraiement des formateurs occasionnels.

Dans le cas d'une délocalisation et lors d'une mobilité contrainte et forcée, d'une formation initiale relative à une promotion, le maintien du régime statutaire et indemnitaire des personnels pénitentiaires subissant ces réorganisations et cela sans limitation de durée.

L'**UFAP UNSa Justice** est opposée à toutes primes basées sur les résultats et les objectifs, tels que l'IFO, le RIFSEEP...

En lieu et place de l'IFO qui n'a jamais été attribuée dans sa complémentarité pour l'ensemble du Corps de Commandement et ceux de la Filière Technique, l'**UFAP UNSa Justice** revendique une prime spécifique avec une réévaluation du taux de base égal additionnée d'une majoration et non d'une modulation.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la sanctuarisation des heures frictionnelles et exige la défiscalisation des heures supplémentaires effectuées au-delà de la durée légale.

Tout au long de la carrière, le traitement doit suivre une évolution constante valorisant le pouvoir d'achat en baisse depuis plusieurs années. Le dispositif de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) doit être maintenu.

L'ensemble des primes et indemnités doit être pris intégralement dans les droits de calcul à pension.

Devant l'opacité des conditions d'accès à l'avancement de certains corps et grades, à l'instar des critères obtenus pour l'avancement des personnels de surveillance du Corps d'Encadrement et d'Application lors de la réforme statutaire du 14 avril 2006, l'**UFAP UNSa Justice** exige une réflexion sur l'ensemble des tableaux d'avancement et listes d'aptitudes permettant la mise en place de véritables critères objectifs et transparents.

L'**UFAP UNSa Justice** réclame la révision du contenu et les modalités des examens validant les Unités de Valeur pour les brigadiers.

L'**UFAP UNSa Justice** déplore et condamne l'opacité des pré-sélections EJ, l'opacité des pré-sélections des UH telles qu'elles sont réalisées à ce jour. L'**UFAP UNSa Justice** exige l'arrêt des pré-sélections et revendique une formation continue délivrant une habilitation ouverte à tous les personnels. L'**UFAP UNSa Justice** revendique que ces UH soient des établissements autonomes.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique que les personnels de surveillance puissent postuler pour les UH directement en CAP.

S'agissant de la mobilité des personnels, l'**UFAP UNSa Justice** revendique de véritables critères objectifs et transparents, et réaffirme la priorité aux Originaires conformément à

l'article 28 de la loi 2016-483 du 20 avril 2016 renforcé par la loi 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-Mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

Concernant le recrutement en Polynésie et la Nouvelle Calédonie pour tous les corps, l'**UFAP UNSa Justice** revendique des concours locaux.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique l'affectation et la reconnaissance d'emplois de PT dédiés aux demandes et suivis des interventions des partenaires privés.

L'**UFAP UNSa Justice** exige la révision de la circulaire relative aux frais de changement de résidence notamment à l'égard des agents divorcés.

L'**UFAP UNSa Justice** réclame l'augmentation du Supplément Familial de Traitement (SFT) dès le premier enfant.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique une gratification indiciaire de fin de carrière pour TOUS, et le retour de la cessation progressive d'activité.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique le maintien du système de retraite par répartition et condamne les réformes successives des retraites, du fait de la pauvreté et de la précarité qu'elles génèrent et exige la reconnaissance de la pénibilité de la profession. (*Maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 57 ans, ou 62 ans pour celles et ceux qui n'ont pas le cadre actif, et le calcul des droits à pension sur les 6 derniers mois de traitement*). Le versement de la retraite additionnelle et complémentaire doit s'effectuer automatiquement au jour de la liquidation de la pension.

Opposée dans le débat parlementaire à la mise en place de la réserve civile, à tout le moins l'**UFAP UNSa Justice** exige et revendique que les personnels exerçant au nom de la réserve civile pénitentiaire, le fassent dans tout autre lieu qu'au sein d'un établissement pénitentiaire. L'**UFAP UNSa Justice** exige la présence des Organisations Syndicales représentatives dans les commissions d'examen de la réserve civile. A l'instar de la police nationale, l'**UFAP UNSa Justice** revendique l'exonération fiscale des indemnités versées au titre de la réserve civile.

L'**UFAP UNSa Justice** exige l'application du remboursement intégral des compléments de soins (*remboursements dentaires,*



optiques, prothèses auditives), en dehors du traitement afin qu'il ne soit pas impossible.

L'**UFAP UNSa Justice** exige l'ouverture de négociations relatives à l'organisation et la revalorisation des astreintes.

L'**UFAP UNSa Justice** exige la réouverture du dossier « régime des concessions de logement de fonction », pour une meilleure équité relative aux responsabilités reconnues par Nécessité Absolue de Service, les obligations d'astreintes ou services garantissant la continuité du service public, cela en vue d'un meilleur équilibre entre logés et non logés. Pour cela, l'**UFAP UNSa Justice** revendique, pour tous les agents liés à ces obligations, une indemnité de logement indexée sur l'indice de résidence correspondant à la valeur du loyer afférent au foyer de l'agent.

L'**UFAP UNSa Justice** réclame une revalorisation de l'indemnité de résidence et la remise à plat des zones géographiques.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la réouverture du dossier relatif aux délais de route pour tous les personnels.

L'**UFAP UNSa Justice** exige la suppression du délai pour prétendre à la mobilité.

L'**UFAP UNSa Justice** exige que soit appliquée une harmonisation nationale de l'utilisation du logiciel « ORIGINE » favorable aux personnels et condamne toute pratique de neutralisation des heures.

L'**UFAP UNSa Justice** demande que l'administration mette en place des dispositions systématiques (médaille statutaire) visant enfin à reconnaître les états de services des agents.

L'**UFAP UNSa Justice** exige la comptabilisation en heures travaillées lorsque le fonctionnaire pénitentiaire n'est pas à son domicile alors qu'il se trouve en mission.

L'**UFAP UNSa Justice** demande le respect des textes en vigueur concernant le remplacement des personnels positionnés en détachement, disponibilité et autres positions.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la création d'une indemnité de fidélisation en faveur des agents de tous grades et corps exerçant sur les établissements de primo affectations.

L'**UFAP UNSa Justice** réclame une draperie civile pour l'ensemble des personnels exerçant en totalité ou pour partie leurs missions en civil.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique l'augmentation des frais de déplacements.

MOTION

Conditions de travail

L'**UFAP UNSa Justice** attache une importance toute particulière aux conditions de travail en milieu pénitentiaire devant préserver l'intégrité physique, morale et psychologique des personnels de tous corps et grades confondus.

L'**UFAP UNSa Justice** exige le respect des prérogatives des comités techniques et des CHSCT sur ces questions. En particulier, ceux-ci doivent être consultés préalablement à toute modification des conditions de travail, de quelque nature qu'elles soient : organisation, rythmes, effectifs, méthodes de travail,...

L'**UFAP UNSa Justice** exige que l'administration prenne des mesures concrètes visant à lutter contre la souffrance au travail et l'augmentation importante du nombre de suicide de personnels.

L'**UFAP UNSa Justice** réaffirme le renforcement des moyens de prévention ainsi qu'une prise en charge des collègues en souffrance et leur accompagnement jusqu'à leur rétablissement, y compris dans les SPIP dont le fonctionnement et l'organisation actuelle sont un vecteur de souffrance.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique l'amélioration des conditions de travail, y compris pendant le service de nuit.

L'**UFAP UNSa Justice** dénonce la baisse des crédits ACT, exige leur augmentation et le respect de leur utilisation pour les seules conditions de travail des personnels. L'**UFAP UNSa Justice** condamne toutes formes de détournements au profit du fonctionnement des différentes structures pénitentiaires.

L'**UFAP UNSa Justice** exige que l'administration mette tout en œuvre pour améliorer l'ergonomie et l'accessibilité des postes de travail et demande en particulier un audit qualitatif sur l'ensemble des structures signalées par un CHSCT.

L'**UFAP UNSa Justice** exige l'uniformisation et la modernisation des matériels et équipements de sécurité et de communication dans l'ensemble des services (*établissements, SPIP, EJ, UHSI, UHSA...*).

Les mesures de prévention des risques peuvent parfois être source, elles aussi, d'une dégradation des conditions de travail. L'**UFAP UNSa Justice** revendique des équipements de protection collectifs et individuels les plus ergonomiques et fonctionnels possible. A ce titre, une attention particulière doit être portée par exemple sur le poids et l'adaptation à toutes les morphologies des gilets pare-balle ; mais aussi sur la typologie des masques (*adaptés aux types de risques*), etc.

Les rythmes de travail ne doivent pas conduire à un épuisement des personnels. Les services doivent tenir compte des rythmes biologiques et les recrutements doivent permettre d'éviter l'épuisement des personnels.

L'**UFAP UNSa Justice** réclame la réouverture du dossier ARTT, la révision complète des chartes nationales de gestion et de construction de services.

L'**UFAP UNSa Justice** exige en outre, le droit à la dérogation liée à l'article 1^{er} du décret du 25 août 2000 permettant aux personnels exerçant en service posté de travailler 33 heures par semaine, la possibilité pour les agents bénéficiant de RTT d'en disposer à leur bon vouloir.

L'**UFAP UNSa Justice** exige que l'organisation du travail soit repensée afin que les agents ne se retrouvent plus seuls sur un étage et souhaite les responsabiliser en développant l'autonomie dans la gestion de leur service.

L'**UFAP UNSa Justice** s'insurge contre l'écrtage des heures pour tous les personnels impactés par ce dispositif qui engage la responsabilité de l'administration pour travail dissimulé.

L'**UFAP UNSa Justice** condamne et demande l'arrêt immédiat de tous types de mode dégradé.

L'**UFAP UNSa Justice** s'oppose à toute forme de réalisation des escortes à deux agents.

L'**UFAP UNSa Justice** exige que les organigrammes soient en phase avec les postes nécessaires au bon fonctionnement des établissements et qu'ils soient calculés sur la base des heures hebdomadaires légales.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la création d'organigrammes pour les corps administratifs, techniques et d'insertion et probation, ainsi que la mise en place d'un Observatoire Paritaire et Permanent de suivi des effectifs de tous corps et grades confondus permettant d'avoir une gestion prévisionnelle et rationnelle des emplois.

De plus, constatant une nécessité évidente à disposer de Personnels supplémentaires de tous corps et grades confondus, afin de compenser les absences momentanées au service, l'**UFAP UNSa Justice** revendique une augmentation du Taux de Calcul pour la Compensation des Besoins du Service (TCCBS). Seuls les remplacements maîtrisés des absences, quels qu'en soient les motifs, peuvent permettre de tendre vers un service public pénitentiaire de qualité. Les accords signés par l'**UFAP UNSa Justice** doivent permettre ces réflexions et mises en œuvre.

L'**UFAP UNSa Justice** exige l'intégration des formations dans le service prévisionnel respectant les cycles de travail.

L'**UFAP UNSa Justice** exige que toutes les facilités soient accordées aux personnels pour le maintien de leur condition physique, notamment en application de la réforme statutaire signée en mai 2013. L'**UFAP UNSa Justice** demande à minima la mise en place dans chaque établissement d'une salle permettant la pratique sportive avec un temps dédié inclus dans les plannings afin de pratiquer du sport en équipe favorisant la cohésion.

Au regard du recul de l'âge légal de départ à la retraite, l'**UFAP UNSa Justice** demande qu'une réflexion soit menée sur deux thématiques : adaptation des postes de travail et orientation des agents vers certains postes de travail.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, l'équilibre familial et personnel demeure une priorité.

L'**UFAP UNSa Justice** demande à ce que les dates de prise de fonction soient calquées sur les calendriers scolaires.

L'**UFAP UNSa Justice** s'insurge contre le retrait des jours de RTT et des repos compensateurs - ainsi que des indemnités de vie chère pour les DOM - lors des congés de maladie, accident du travail et prise de journée de CET.

L'**UFAP UNSa Justice** exige la mise en application immédiate des recommandations du groupe de travail sur la gestion des congés bonifiés.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique que tous les personnels puissent à leur demande, faire don, à l'échelon national, anonymement et sans contrepartie de tout ou partie de leurs jours de congés non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne temps, au bénéfice d'un autre personnel qui assume la charge d'un enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou

victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants. Le congé annuel ne peut être cédé que pour sa durée excédant vingt-quatre jours ouvrables. Pour mettre en œuvre ce dispositif, l'**UFAP UNSa Justice** revendique une centralisation des offres et des demandes au niveau national avec une diffusion spécifique mettant en avant le lien de solidarité entre les personnels que cette mesure permet de concrétiser.

L'**UFAP UNSa Justice** demande la création d'un budget dédié pour les tenues de travail renouvelées annuellement pour chaque personnel exerçant des missions spécifiques autant en DISP qu'en établissement : personnels techniques, moniteurs de sport, équipes cynotechniques, ERIS...

L'**UFAP UNSa Justice** demande la prise en charge du nettoyage des tenues de travail pour tous.

L'**UFAP UNSa Justice** exige l'amélioration de la qualité des uniformes, de leur mode de distribution (dotation à points) et leur adaptation tant aux conditions météorologiques qu'aux missions des personnels tous corps confondus.

L'**UFAP UNSa Justice** exige que l'uniforme soit, conformément à sa définition, identique à tous les personnels de surveillance.

S'agissant des risques professionnels dégradant les conditions de travail, tout doit être mis en œuvre pour les éviter. Parce que ces risques conduisent trop souvent encore à des pathologies, dans la continuité des travaux engagés et de la convention obtenue avec l'établissement de soin du Courbat, l'**UFAP UNSa Justice** revendique la création d'un centre thérapeutique à destination de l'ensemble des personnels pénitentiaires.

Les axes de travail du Plan d'Action Ministériel de lutte contre les Risques Psycho-Sociaux (PAM RPS) mettent en avant l'amélioration des conditions de travail : restaurer et favoriser le collectif travail, améliorer l'organisation du travail, prévenir l'isolement et préserver les repères dans le travail. L'**UFAP UNSa Justice** exige la mise en place d'une véritable politique de reconnaissance et de prise en charge des risques psychosociaux ainsi que la mise en application effective et rapide de l'ensemble des préconisations du PAM RPS : meilleur accueil des agents, réflexion sur l'organisation du travail, réunions de synthèse, ...

MOTION

Santé, Sécurité, prévention des risques et qualité de vie au travail

Le ministère de la Justice est, comme tout employeur, garant de la préservation de l'intégrité physique et psychologique des personnels.

L'**UFAP UNSa Justice** fait le constat d'une administration hors la loi sur ces points et en raison de multiples carences :

- évaluation des risques absente, ou au mieux incomplète et biaisée ;
- politique de prévention absente ou au mieux inadaptée à l'ampleur des risques encourus ;
- manque cinglant de moyens humains et matériels pour l'organisation d'une filière qui permette une politique de prévention efficace.

L'**UFAP UNSa Justice** rappelle que l'employeur a l'obligation d'évaluer puis supprimer, ou à minima de réduire, l'ensemble des risques, qu'ils soient spécifiques aux métiers ou plus généraux. Aucun risque ne peut être considéré comme une fatalité et les équipements de protections collectives doivent être privilégiés aux équipements de protections individuels.

L'**UFAP UNSa Justice** rappelle que le statut spécial ne peut en aucun cas constituer une justification pour l'administration de ne pas respecter les dispositions du code du travail applicables à la fonction publique.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la structuration d'une filière spécialisée composée exclusivement de professionnel à temps plein qui travailleront sur le terrain à animer la prévention :

- sensibilisation, information et formation régulière de l'ensemble des agents, et en particulier lors de tout changement de poste ou d'affectation ;
- évaluation et prévention efficace de l'ensemble des risques.

En particulier, la prévention ne pourra être efficace tant que perdureront les problèmes liés au manque d'effectif (*mode dégradé, repos après nuit*).

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la levée de tous les verrous (ou prétextes) qui rendent aujourd'hui inefficace le dispositif de prévention :

- les verrous financiers : la démarche de prévention coûte globalement moins cher que la réparation du préjudice ;
- le fatalisme chronique - aucun risque n'est une fatalité et l'administration ne doit pas reculer vis-à-vis des actions de prévention : aucune ne doit être à priori considérée comme impossible ou trop difficile à mettre en place.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique une lutte efficace contre le harcèlement et toute forme de discrimination et notamment l'application de la loi sur la parité et le handicap.

Les accidents de service ont de nombreuses répercussions sur la vie des agents (voire de leur famille) tant au point de vue humain, financier, physique, psychologique, administratif et judiciaire. En conséquence, l'**UFAP UNSa Justice** exige une prise en charge professionnelle, extérieure, intégrale, réactive, efficace et adaptée incluant toutes les dimensions de l'accident de quelque nature qu'il soit : agression, prises d'otage, chute...

En amont, l'**UFAP UNSa Justice** exige de la part de chaque chef de service qu'il organise de manière efficace les moyens de secours, incluant notamment une formation régulière des personnels et l'achat de matériels adaptés tels que les défibrillateurs.

Dans l'administration pénitentiaire, le travail nécessite une cohésion d'équipe et des conditions de travail optimales, à commencer par une hygiène irréprochable des locaux, véhicules...

L'**UFAP UNSa Justice** revendique que l'administration fasse des efforts significatifs pour favoriser la qualité de vie au travail et en particulier améliorer les conditions d'exercice des personnels. A ce titre, l'**UFAP UNSa Justice** dénonce la diminution des crédits alloués aux ACT, exige leur augmentation, l'amélioration de la qualité des effets vestimentaires et leur adaptation (y compris au niveau de la fréquence de renouvellement) selon les missions et les lieux d'exercice.



L'**UFAP UNSa Justice** souligne et condamne la disparition de fait de la médecine de prévention dans la pénitentiaire et plus généralement dans la fonction publique. L'**UFAP UNSa Justice** exige donc que des moyens conséquents soient donnés afin de pérenniser ce maillon essentiel de la prévention et qu'il puisse jouer pleinement son rôle de prévention, et ce bien au-delà des visites médicales.

L'**UFAP UNSa Justice** exige en particulier un recrutement suffisamment conséquent de médecins de prévention afin de répondre aux besoins des établissements.

L'**UFAP UNSa Justice** réclame également la création de locaux adaptés et indépendants pour les secrétariats, infirmiers, médecins, psychologues de prévention, et assistants sociaux.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique l'application stricte du droit de la médecine de prévention au travail, en pointant tout particulièrement l'évaluation et la prévention des risques, le dépistage et les vaccinations.

L'**UFAP UNSa Justice** exige une enveloppe budgétaire conséquente pour l'application immédiate des préconisations du CHSCT.

L'**UFAP UNSa Justice** exige que l'administration pénitentiaire et plus largement le ministère de la Justice aillent plus loin que les intentions ou promesses sans lendemain et se donnent les moyens d'une politique de prévention efficace et cohérente.

L'**UFAP UNSa Justice** exige en particulier l'application rapide du plan d'action ministériel sur les risques psycho-sociaux ainsi que la circulaire relative aux responsabilités des chefs de service en matière de santé et de sécurité du travail, au droit d'alerte et au droit de retrait, au fonctionnement des CHSCT et à la mise en place des assistants et des conseillers de prévention.

MOTION

Action Sociale

L'**UFAP UNSa Justice** exige la création d'un observatoire social permettant d'être un véritable baromètre concernant la situation des personnels pénitentiaires ayant vocation à analyser les besoins socio-économiques et rompre avec l'isolement, que peuvent rencontrer les agents.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique l'augmentation significative de la capacité du parc de logements sociaux et la création de foyers d'hébergement à proximité des établissements de primo affectation. Nous revendiquons la construction de logements dédiés aux Personnels avec leur intégration dans le cahier des charges, dès la conception des nouveaux établissements, ainsi qu'une politique de logement.

L'**UFAP UNSa Justice** exige un réel accès pour tous aux logements relevant du contingent 5 % préfectoral.

Parallèlement, l'**UFAP UNSa Justice** milite pour la création d'une prestation visant la prise en charge de la caution locative lors de la première affectation, et s'inscrit pour l'augmentation de l'Aide à l'Installation des Personnels (AIP) avec un plancher minimal à hauteur de la caution de l'agent.

L'**UFAP UNSa Justice** exige la mise en place d'un organisme qui se porterait caution solidaire pour la location des logements pour les Personnels en primo-affectations et lors de mutations ou promotions.

L'**UFAP UNSa Justice** réclame la généralisation de la prise en charge de l'hébergement par l'administration pour tous les élèves et les premiers mois d'installation pour les stagiaires.

L'**UFAP UNSa Justice** demande la revalorisation du CESU horaires atypiques en relevant de manière significative le plafond de ressources, le rétablissement de l'universalité du CESU garde d'enfants 0-6 ans, la généralisation du titre CESU périscolaire 6-12 ans en relevant de manière significative le plafond de ressources.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la création d'un titre du CESU 12-17 ans, en faveur de la garde périscolaire et du soutien scolaire.

L'**UFAP UNSa Justice** exige une augmentation significative du nombre de réservations de place en crèche auprès du prestataire retenu par le ministère de la Justice dans les communes de résidence des agents, ainsi que des réservations dans des haltes garderies en horaires élargis.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique une sortie de la gestion déléguée des mess pour un retour en mode associatif, une hausse de la subvention pour les restaurants administratifs, ainsi que la création de « titre restaurant » pour les agents exclus de toutes restaurations administratives et/ou exerçant en horaires atypiques.

L'**UFAP UNSa Justice** exige, le déplaçonnement de l'indice « 548 » ouvrant droit à la PIM restauration ainsi que la suppression des droits d'accès dans les RA et RIA.

Sous l'impulsion de l'**UFAP UNSa Justice**, dans le cadre du protocole de mai 2009, le bureau d'action sociale se doit d'être dynamisé en le déconcentrant au niveau régional et local, lié à un recrutement suffisant d'acteurs, notamment des assistants de service social. Cette dynamique doit s'accompagner de bureaux et de permanences dans les établissements et structures pénitentiaires garantissant une stricte confidentialité des entretiens des agents.

L'administration se doit, de mettre en place une politique d'accompagnement des élèves, stagiaires et mutés, en ce sens, l'**UFAP UNSa Justice** exige une diffusion annuelle du quid action sociale à l'ensemble des personnels, ainsi qu'à l'ENAP.

L'**UFAP UNSa Justice** exige une politique de prise en charge et d'accompagnement des agents mutés en Outre-Mer compte tenu des spécificités des établissements ultramarins (une journée d'information et de formation pour mettre en lumière les difficultés du terrain), ainsi que la création d'un DRHAS Outre-Mer.

L'ENAP doit être un des vecteurs d'intégration au sein de notre administration et concernant les personnels en éloignement familial à l'ENAP, l'**UFAP UNSa Justice** exige le retour de la gratuité de la restauration pour l'ensemble des apprenants.

L'**UFAP UNSa Justice** exige l'anticipation des frais de déplacement, le maintien de la prise en charge de l'hébergement et des activités socio culturelles/sportives, et l'installation d'une connexion Internet permanente et gratuite...

Face à la paupérisation croissante des personnels, l'**UFAP UNSa Justice** souhaite le relèvement des prestations sociales, notamment le niveau des aides financières, le prêt pour l'accession à la propriété, les bourses d'études, des prestations interministérielles, ainsi que le développement de conventions avec des centres de vacances.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la gratuité d'accès des Personnels Pénitentiaires aux sites gérés par le Ministère de la Culture (Musées, etc.).

L'**UFAP UNSa Justice** souhaite la prise en charge totale des frais d'obsèques survenant en période d'activité.

L'**UFAP UNSa Justice** milite pour une égalité de traitement dans l'octroi des chèques vacances, qui prendrait en compte l'impact de la prime de vie chère dans le calcul du Revenu Fiscal de Référence (RFR).

L'**UFAP UNSa Justice** exige l'application de l'article D227 du code de procédure pénale à tous les personnels pénitentiaires (*Droit au remboursement intégral des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation, etc.*).

L'**UFAP UNSa Justice** exige la création d'une œuvre des orphelins de l'administration pénitentiaire, incluant un soutien aux bénéficiaires.

Pour la protection sociale complémentaire, l'**UFAP UNSa Justice** revendique une stabilisation des cotisations et souhaite une ouverture à deux mutuelles avec une augmentation conséquente de la part employeur.

L'**UFAP UNSa Justice** demande qu'une convention soit signée avec les partenaires sociaux afin de bénéficier de la gratuité des transports élargie à la prise en charge des cartes de stationnement.

L'**UFAP UNSa Justice** exige la création d'une aide au permis B pour les personnels.



L'**UFAP UNSa Justice** s'inscrit pour le développement des partenariats dans les domaines culturel, associatif, de loisirs, et exige la prise en charge des activités sportives des Personnels (licences, abonnements, adhésions, etc.).

Enfin, l'**UFAP UNSa Justice** milite pour une augmentation régulière et significative des subventions versées par le ministère de la Justice aux CRAS (*Conseils Régionaux d'Action Sociale*) et dédiées aux amicales.

Le constat de cette motion impose au ministère de la Justice de réviser significativement à la hausse le budget de l'action sociale.

L'UFAP UNSa Justice, Une Présence Quotidienne...



L'UFAP UNSa Justice,
12 Villa de Lourcine - 75014 Paris
Tél. : 01 800 588 20
Contact@ufap.fr - www.ufap.fr